

DIPLÔME D'ÉTAT AUXILIAIRE de PUÉRICULTURE

RNCP : 40743

Date d'enregistrement de la certification : 01-09-2025

Certificateur : Ministère de la Santé et de la prévention

Qualification de Niveau 4

COMPETENCES professionnelles

BC01 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

BC02 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BC03 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants.

BC04 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BC05 - Travail en équipes pluri-professionnelles et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTE_XT000043646217



2025 Réussite:

Présentation à l'examen : Pas de Satisfaction : données Rupture : (ouverture de la Interruption : formation en 2024)

2024 Insertion

En Emploi : En emploi dans le domaine : En poursuite d'étude : En recherche d'emploi :

Délais d'accès :

Minimum 7 jours

Prochaine session :

Septembre 2026- mars 2028

CONTACTS :

ufa.viron@educagri.fr

Secrétariat : nadira.derbal@educagri.fr

Pédagogie : anais.robert@educagri.fr

Responsable : nathalie.henner@educagri.fr

Formation en APPRENTISSAGE

« L'apprentissage, notre métier depuis plus de 30 ans »

■ Objectifs visés

L'objectif de l'action de formation par apprentissage vise à développer les compétences pour 3 missions :

- Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

■ Les débouchés varient selon les régions

Les auxiliaires de puériculture sont particulièrement attendus au sein des crèches et des haltes-garderies ou des services pédiatriques...D'autres secteurs en développement deviennent porteurs. C'est le cas des soins à domicile, des services de néonatalogie (accueil et soins des bébés prématurés, trop petits ou malades), ou encore des structures médicoéducatives (prise en charge des enfants atteints de troubles de l'autisme).

Les titulaires du DEAP évoluent dans les différents établissements d'accueil de l'enfance : En crèche ou halte-garderie ; En maternité ; En PMI (protection maternelle et infantile) ; En service de pédiatrie.

■ Modalités de formation

Durée de la formation : 18 mois (1540 h)

- 22 semaines d'enseignement cliniques en stage et/ou chez l'employeur (770 h)
- 22 semaines d'enseignement théorique (770 h).

Cursus partiel : Les apprenti(e)s titulaires de certains titres ou diplômes bénéficient de mesures d'équivalences ou d'allégement partiel ou complet (enseignement théoriques et stages), de validation de certains blocs de compétences ou modules.

L'organisation vise à répondre au projet de l'apprenti(e) et aux besoins de l'employeur. Un calendrier d'alternance fixera les différentes périodes.

■ Modalités pédagogiques

Le centre met à disposition des supports en adéquation avec le contenu de formation, une plateforme d'échange et de partage numérique, des documents (écrits, picturaux, audio et vidéo, articles de presse), des outils de la pédagogie de l'alternance (espace numérique de liaison et fiches navettes) et des moyens techniques (vidéoprojecteurs /ordinateurs et logiciels appropriés...).

■ Modalités de validation du diplôme

Formation diplômante : Diplôme d'Etat de Niveau 4.

L'évaluation des compétences acquises en formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'Etat d'AP atteste de l'obtention et de la validation des 5 blocs de compétences. L'évaluation est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage.

L'accès à la certification est ouvert aux apprenti(e)s n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation.

Pour chaque épreuve l'apprenti(e) qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage a le droit à un redoublement.

■ Poursuite d'étude

Diplôme d'état d'infirmier, si bachelier, sinon 3 années d'exercice professionnel sont nécessaires.

Lycée Professionnel Public

La Martelliére

OFA de VOIRON

56 rue de la Martelliére

38516 Voiron Cedex

Tel: 04 76 05 02 66.

<https://lamartelliere.fr>



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt**

Liberté
Égalité
Fraternité

Coût de la formation

- Aucun coût de formation pour l'apprenti(e).
- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO) dont dépend l'entreprise, ou par le CNFPT selon les critères de financement en vigueur (pour tout ou partie) pour les collectivités territoriales.
- L'organisme financeur (OPCO) participe aux frais annexes, (restauration et équipement nécessaire à la formation), dès lors qu'ils sont financés par le centre de formation.
- Fonction publique Hospitalière : Formation prise en charge par l'ANFH selon les critères de financement en vigueur.
- Fonction publique d'Etat : autofinancement 100%

Rémunération et financement de l'apprentissage

| | Rémunération selon % du smic | | | |
|------------|------------------------------|-----------|-----------|-------------|
| | - de 18 ans | 18-20 ans | 21-25 ans | 26 ans et + |
| 1ère année | 27% | 43% | 53% | 100% |
| 2ème année | 39% | 51% | 61% | 100% |

- Aide au financement du permis de conduire.

Types d'employeurs

Les collectivités publiques, les centres hospitaliers, les associations et les structures privées accueillant des enfants de moins de 6 ans : maternité, service pédiatrie, crèche collective, halte-garderie, micro crèche, par exemple.

Les atouts d'un contrat d'apprentissage pour l'entreprise

- 45 jours ouvrés de période d'essai.
- Transmission de savoir professionnel.
- Exonération des cotisations salariales (pour les rémunérations inférieures à 79% du SMIC).

Pré-requis

- Formation accessible sans condition de diplôme.
- Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Conditions d'entrée en formation

- Signer un contrat d'apprentissage.
- Avoir moins de 30 ans ou un statut de travailleur handicapé.
- L'admission définitive est subordonnée à la production d'un certificat médical d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession, et que le candidat remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues.

Les candidats doivent:

- Déposer un dossier de candidature à télécharger sur notre site WEB [lien](#) ou à demander par téléphone 04 76 05 02 66 ou par mail ufa.voiron@educagri.fr.
- Participer à un entretien :
 - pour apprécier la motivation et l'adéquation de la formation avec le projet professionnel.
 - pour accompagner le candidat dans ses démarches de recherche de contrat d'apprentissage.

Après admission, l'inscription n'est définitive qu'après signature d'un contrat d'apprentissage, l'établissement d'une convention entre l'OFA et l'entreprise, et dans la limite des places disponibles.

Accessibilité

Site accessible aux personnes à mobilités réduites.
Pour plus d'information prendre contact avec le référent Handicap du centre de formation.

Possibilité d'inscription tout au long de l'année.

Mise à jour 25/11/2025

Valeur ajoutée du centre de formation.

Lycée à taille humaine
Cadre agréable
Restauration collective
Parc informatique récent.

Disponibilité de l'équipe de formateurs.
Pédagogie de projets.

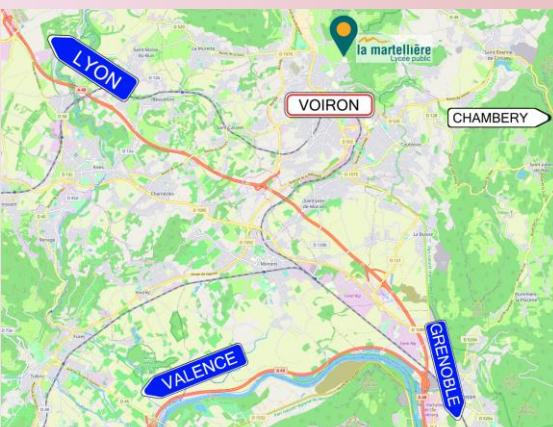
Mobilité Internationale « Finlande ».



Travail en autonomie et individualisation.

Possibilité de se loger à proximité du centre de formation.

Proximité de villes universitaires et des montagnes.



TRANSPORTS

➤ TER Gare de Voiron : le site [Oui.sncf](#)

➤ Car ligne MA71 (priorité aux internes) de Gare Sud Voiron à La Martellière : <http://www.paysvoironnais.com>

➤ Bus ligne 4 du pays Voironnais de la Gare Nord Voiron au collège de la Garenne.



Lycée Agricole Public la Martellière, établissement spécialisé dans les services aux personnes, la petite enfance et le commerce, vous propose de vous qualifier :

Par la voie scolaire :

- BAC PRO SAPAT : Services Aux Personnes et Au territoire,
- BAC PRO TC Technicien conseil vente.
- CAPa SAPVER : Services Aux personnes et Ventes en Espace Rural.
- Le CPJEPS Animation des Activités, Vie Quotidienne en biqualification.

Par la voie de l'apprentissage :

- BTS MCO : Management Commercial Opérationnel.
- BTS NDRC : Négociation et Digitalisation de la Relation Client.
- CAP AEPE : Accompagnant Educatif petite Enfance.
- DEAP ; Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture

